



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/1081
S/17759

23 janvier 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 44 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 23 janvier 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 17 janvier 1986 (A/40/1076-S/17743) et de vous faire tenir de nouvelles informations tirées d'articles de la presse turque concernant l'afflux illégal de colons originaires de la Turquie continentale dans les régions occupées de la République de Chypre et les incidences néfastes qu'il a sur la communauté chypriote turque.

Dans un article de Yeniduzen (17 janvier 1986), M. Ergun Vehbi écrit que si l'on ne peut pas dire que dans le passé les Chypriotes turcs n'ont pas commis de crimes, la criminalité s'était néanmoins maintenue à un niveau extrêmement bas.

"Mais maintenant", fait observer M. Vehbi, "ce pays est devenu comme un moulin où n'importe qui peut entrer sans aucun contrôle. Il y a des trafiquants d'héroïne et de haschich. Il y a des voleurs et des clochards. Il y a des gens qui ont fui leur pays après avoir commis un meurtre. Il y a des gens sans aucune qualification qui n'ont pas pu trouver d'emploi, même dans un grand pays comme la Turquie... En conséquence, les crimes de toutes sortes se multiplient, au point qu'on ne peut y faire face avec les moyens des institutions existantes. En particulier, il y a de plus en plus d'attentats à la pudeur contre des touristes et des enfants, de plus en plus de vols et de cas de contrebande, le chômage et l'émigration des jeunes autochtones instruits sont en augmentation." M. Vehbi ajoute que "A l'heure actuelle il y a dans le pays 5 000 individus qui restent sans autorisation, qui vendent leurs services à bon marché, des crève-la-faim, vivant dans des hôtels miteux, des bouges ou des camps, des éléments qui commettent ou qui sont prêts à commettre un crime à n'importe quel moment... C'est là une réalité qui a été admise et que l'on ne saurait nier."

Le 20 janvier 1986, Yeniduzen a rapporté dans un éditorial que de jeunes Chypriotes turcs instruits, n'arrivant pas à trouver d'emploi, sont obligés

d'émigrer et sont remplacés par des gens sans instruction, qui arrivent de Turquie en grand nombre et n'y retournent pas. D'après le même journal, outre cet afflux massif de Turcs, qui viennent en qualité de "touristes" mais ne repartent jamais, il y a aussi ceux qui viennent à Chypre comme militaires et qui s'y installent après leur démobilisation. "Le fait que ces militaires sont démobilisés à Chypre et non pas en Turquie les encourage à rester et à s'installer à Chypre" ajoute l'auteur de l'article, poursuivant que le "gouvernement" accorde la "citoyenneté" à ces "travailleurs-touristes" et à ces soldats démobilisés, et qu'il a été annoncé qu'au cours des derniers mois quelque 3 000 travailleurs illégaux s'étaient vu accorder la "citoyenneté". Yeniduzen lance à ce propos une mise en garde : si l'on ne met pas fin à cet état de chose, la zone occupée "perdra son caractère chypriote-turc" en quelques années, et il ne sera pas difficile à la population turque, en s'installant dans la zone occupée en beaucoup plus grand nombre que les Chypriotes turcs instruits qui auront été obliés d'en partir, d'y constituer la majorité.

De plus, dans un article publié dans le supplément chypriote du Gunavdin (21 au 28 janvier 1986), M. Resat Akar critique sévèrement le régime Denktash pour l'afflux incontrôlé des colons "travailleurs" à Chypre, qui, à son avis est "à la fois inutile et inapproprié compte tenu de la structure sociale" de la communauté chypriote turque.

M. Akar ajoute qu'à la suite de l'installation de ces "touristes" dans la zone occupée, les cas de vol, de vol à la tire, de viol et d'attaque se sont multipliés au point que "si l'on considère le nombre d'incidents qui ont eu lieu ici l'année dernière par rapport au nombre d'habitants, il est certain que notre pays devance tous les autres dans ce domaine."

Ces commentaires que l'on peut lire dans la presse turque viennent apporter une nouvelle preuve évidente du caractère anachronique et odieux de la politique turque de colonisation des territoires occupés de la République de Chypre. Quant aux remarques d'un "diplomate turc de haut rang", qui ont été rendues publiques par une dépêche Associated Press-Nations Unies, le 20 janvier 1986, dans lesquelles le porte-parole de l'agresseur turc a essayé de nouveau de nier l'existence d'une politique turque de colonisation en présentant les colons comme des "travailleurs agricoles", permettez-moi de rappeler à ce sujet ce qu'a déclaré M. Ozker Ozgur, dirigeant du parti républicain turc en novembre 1979 à un membre du régime Denktash, lorsque celui-ci a essayé de dissimuler le fait que des colons avaient été envoyés à Chypre. "Vous pensez sans doute que nous sommes nés de la dernière pluie! Vous essayez de nous tromper nous aussi en nous racontant ce que vous racontez aux étrangers. Soyez sérieux...".

Quant à la contribution que "ces travailleurs saisonniers" apporteront au bien-être économique et social de Chypre, la déclaration que l'ancien vice-président de la République et dirigeant chypriote turc, M. F. Küçük, a faite le 24 mai 1978 est particulièrement instructive. En effet, il a déclaré que les colons "avaient transformé cette île paradisiaque en un enfer".

A/40/1081
S/17759
Français
Page 3

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSROUTAS

